



Le réflexe SCOP



Une Scop, c'est une entreprise qui appartient à ses salarié-es !

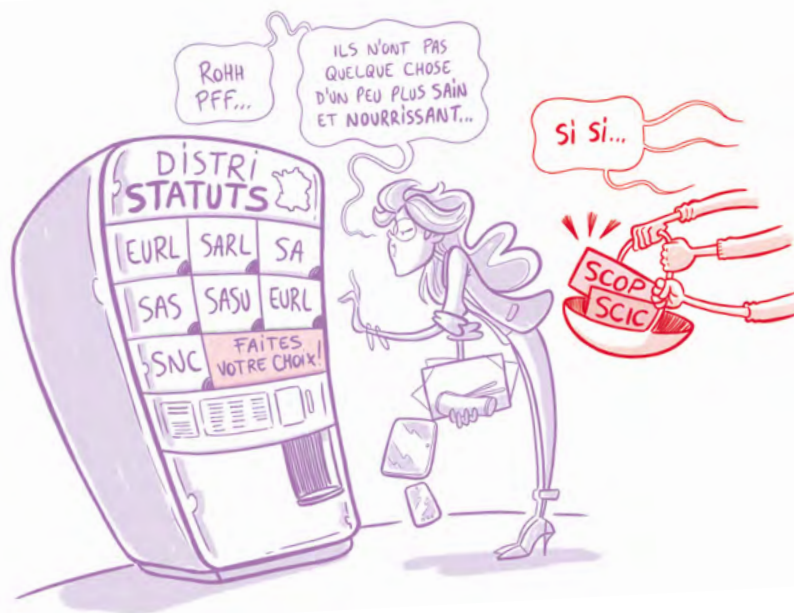
C'est quoi une Scop ?

La Scop, ou **Société Coopérative et Participative**, est un modèle collectif qui s'adapte à tous les projets et toutes les formes d'entreprise (SARL, SAS, SA...), quelle que soit leur taille.

La grande différence ? Ce sont les **salarié-es qui en sont les propriétaires, les décideurs et les premiers bénéficiaires**. Ils détiennent au moins 51% du capital, participent aux décisions stratégiques et partagent les bénéfices avec l'entreprise et les associé-es.

[EN RÉSUMÉ :]

une Scop c'est une entreprise comme les autres, mais qui fonctionne de manière plus démocratique, plus équitable et plus durable.



C'est quoi une Scic?

Une entreprise d'intérêt collectif, qui appartient à tous ceux qui contribuent à son projet !

La Scic, ou **Société Coopérative d'Intérêt Collectif**, réunit au sein d'une même entreprise plusieurs catégories d'associés : salarié·es mais aussi bénéficiaires, partenaires, collectivités, citoyens... Tous participent à la gouvernance et aux décisions pour faire vivre un projet utile au territoire et au bien commun.

[EN RÉSUMÉ :]

une Scic, c'est une entreprise au service de son territoire et de l'intérêt collectif, où chacun a voix au chapitre et où la performance économique se met au service de l'utilité sociale.

Les Scic et les Scop des Hauts-de-France emploient plus de 6500 salarié·es. Avec une croissance annuelle moyenne de 4 %, le mouvement des SCOP prouve qu'un autre modèle de société est non seulement possible, mais en plein essor.



Ok, mais ça s'adresse à qui ?

À tous les profils !

Que tu envisages de créer une entreprise, de reprendre une société ou de transformer une structure existante, les **statuts Scop et Scic** s'adapteront à ton projet.

La société coopérative s'adresse à toutes les entreprises souhaitant **concilier performance économique et épanouissement humain** en plaçant le collectif au cœur de leur fonctionnement. Elle favorise l'implication de chacun, la synergie des talents et le partage équitable des risques comme des succès.

[C'EST LA FORCE DES SCOP ET DES SCIC :]

conçues par et pour leurs associé-es, qu'ils soient salarié-es, partenaires, bénéficiaires.

À l'instar de la dynamique des années précédentes, 60 % des Scop et Scic sont issues d'une création ex nihilo, 16 % d'une transformation d'organisation, 16 % de la transmission d'une entreprise saine et 8 % de la reprise d'une entreprise en difficulté.

Ça fonctionne comment concrètement ?



Grâce à une gestion
démocratique
et collective.

La gouvernance est démocratique :
chaque associé·e a le même poids dans
les décisions. Les grandes orientations
se votent en assemblée générale selon le
principe **1 personne = 1 voix**, peu importe
le capital détenu.

Le partage des bénéfices est équitable :
la majorité des résultats revient aux
salarié·es et à l'entreprise coopérative,
plutôt qu'aux seuls sociétaires.

Les réserves sont impartageables : les
bénéfices affectés en réserves restent
dans l'entreprise pour consolider son
développement et garantir sa pérennité,
même en cas de départ d'associé·es.

[RÉSULTAT :]

que ce soit dans une Scop ou dans une Scic,
chacun participe aux décisions et profite des
fruits du travail collectif.

68 % des Scop et Scic sont détenues
par leurs salarié·es, favorisant une
gouvernance participative. Et près de
la moitié sont des femmes.

Pourquoi choisir le modèle coopératif ?

Parce que l'humain
devient le véritable
moteur du projet.



Choisir le modèle coopératif, c'est **miser sur les femmes et les hommes** qui font vivre l'entreprise, afin d'assurer sa **pérennité**. L'objectif n'est pas seulement de produire, mais de durer – pour les salarié-es d'aujourd'hui comme pour les générations de demain.

C'est aussi **le choix de la coopération** : mettre en commun les compétences et les savoir-faire pour construire un projet solide et partagé.

[DANS UNE SCOP OU UNE SCIC :]

sens, valeurs, coopération et pérennité sont indissociables !

Alors que le taux moyen de pérennité à 5 ans est de 61% pour l'ensemble des entreprises françaises, il est de **79 %** pour les Scop et Scic.



Quels sont les avantages concrets des Scop et des Scic?

Des équipes impliquées : chaque salarié-e associé-e est pleinement acteur de la réussite et participe aux choix stratégiques.

Un ancrage territorial fort : les emplois et les savoir-faire restent au service du territoire, sans pour autant fermer la porte à l'international.

Une solidité dans le temps : les Scop et Scic affichent un taux de survie à 5 ans supérieur à la moyenne nationale des entreprises classiques.

Une performance responsable : à la fois efficaces et respectueuses des personnes, les Scop et Scic valorisent le travail accompli et sont pensées pour durer.

Une image valorisante : vues de l'extérieur, les Scop et Scic incarnent une entreprise participative, équitable et durable, qui va au-delà de la simple recherche du profit.

[TU L'AURAS COMPRIS :]

une société coopérative, c'est la réussite partagée dans un esprit durable, responsable et humain.

93 % des salarié-es français ne se sentent pas engagés dans leur travail, ce qui se traduit par un manque d'initiative, une baisse de la créativité et une augmentation du turnover des effectifs. Un chiffre qui souligne l'importance cruciale de l'engagement des salarié-es dans la performance des entreprises !

Et ça concerne quels domaines ?

TOUS les secteurs
d'activité !



Le modèle coopératif s'applique à l'ensemble des domaines : industrie, bâtiment, services, numérique, culture, artisanat, communication... Que tu sois boulanger, électricien, illustrateur, architecte... la Scop/Scic peut être ton modèle !

[CONTRAIREMENT AUX IDÉES REÇUES :]

Les Scop et les Scic ne sont pas une « niche ». Ce sont des modèles universels dès lors qu'on souhaite privilégier les personnes plutôt que la maximisation du profit.

L'essor économique des Scop concerne tous les secteurs sans exception. Les secteurs qui contribuent le plus à la croissance sont les services, l'industrie et la construction.



Ce n'est pas
une opposition
au modèle
traditionnel,
mais un autre
équilibre.

En quoi ça diffère d'une entreprise classique?

Imagine une entreprise où...

La démocratie règne sans sacrifier
l'efficacité.

Les bénéfices sont partagés et durables
au lieu d'être spéculatifs.

Le projet se construit collectivement
pour le long terme, pour la transmission
aux générations futures et non pour la
revente.

**[NON TU NE RÊVES PAS... CETTE
ENTREPRISE EXISTE ET PORTE UN NOM :]**

la société coopérative et participative !

Près de **90 % des salarié·es** estiment
qu'une gouvernance plus transparente
stimulerait leur engagement, un facteur
clé de la performance économique.

Clichés/Réalités

01. Une Scop ne cherche pas la performance économique

Au contraire, une Scop vise la prospérité et la pérennité économique, mais en plaçant l'humain au centre de son développement.

02. En Scop il n'y a pas de hiérarchie, tout le monde décide de tout

La démocratie en entreprise – 1 associé·e = 1 voix – n'empêche pas une organisation claire. Les Scop et les Scic ont une gouvernance élue et une structure de management comme toute entreprise.

03. Tous les salaires sont identiques

Les salaires sont pensés selon une grille comme dans une entreprise dite « classique ». La seule différence, c'est que les écarts sont encadrés pour rester justes et équilibrés.

04. C'est réservé aux petites structures

On trouve des Scop et Scic de toutes tailles, des petites équipes aux grands groupes comme UpCoop (Ex-Chèque Déjeuner) ou encore UTB, Enercoop, Le Relais, ID Formation, Citiz...

05. Les Scop sont fragiles économiquement

C'est plutôt l'inverse... le taux de pérennité à 5 ans d'une Scop est supérieur à la moyenne nationale des entreprises classiques.

06. Une Scop, c'est comme une association

La Scop est une société commerciale : elle produit de la valeur, fait du chiffre d'affaires, rémunère ses salarié·es et redistribue les bénéfices.

07. C'est un modèle politique ou militant

Certaines peuvent l'être, mais la grande majorité sont des entreprises compétitives, insérées dans leur environnement économique.

08. On doit obligatoirement être associé-e dès l'embauche

Non. On peut entrer comme simple salarié-e, puis devenir associé-e-salarié-e après une période d'intégration.

09. Les Scop ne peuvent pas croître ou exporter

De nombreuses Scop innovent, exportent et sont même leaders sur leurs marchés.

10. Ça ne sert qu'à sauver des boîtes en crise

Les Scop et les Scic naissent aussi par la concrétisation et la transformation de nouveaux projets (création ex-nihilo, transmission...), et pas seulement de reprises d'entreprises en difficulté.



